

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le 2 octobre 2024 à dix-neuf heures trente, à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Marie-Ève Caron  
Siège #3 - Nicolas Guillemette  
Siège #4 - Mélanie Bolduc  
Siège #5 - Guylain Chamberland  
Siège #6 - Christian Therrien

Est absent:  
Siège #2 - Jean-François Labrecque

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Suzie Bernier.

Mme Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

**2024-10-01**

## **2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 4 SEPTEMBRE 2024**
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**
- 8 - ADMINISTRATION**
  - 8.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**
  - 8.2 - Embauche d'une adjointe administrative - Profil comptabilité**
  - 8.3 - Révision des conditions de travail des employés municipaux**
- 9 - SÉCURITÉ INCENDIE**
  - 9.1 - Renouvellement de l'entente de services avec la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour l'application SURVI-Mobile**

**10 - VOIRIE**

**10.1** - Réfection du 8ème Rang sur +/- 325 mètres et de 7 ponceaux - Décompte progressif no 3

**11 - PAUSE DE 5 MINUTES**

**12 - AQUEDUC/ÉGOUT**

**12.1** - Mandat pour services professionnels d'ingénierie - Ajout d'un débitmètre au réservoir d'eau potable

**12.2** - Soumissions reçues pour de la bordure de béton - Travaux sur le chemin des Bouleaux

**13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**13.1** - Nomination de Passeport animal inc. concernant les dispositions sur les chiens du Règlement 152-2015 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

**14 - LOISIRS ET CULTURE**

**14.1** - Motion de félicitations à l'équipe de "À toi les oreilles"

**14.2** - Appel d'offres en cours - Disposition de biens - Artéfacts reliés à la pratique de l'acériculture

**14.3** - Motion de félicitations - Organisateurs Championnat Canadien U17

**14.4** - Loisirs et Sports d'Armagh - Demande de prolongation du délai de remboursement de l'avance de fonds

**14.5** - Participation financière - Fondation Hôtel Dieu de Lévis - Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse

**15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES**

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)**

**17 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-10-02**

**3 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024 soit accepté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-10-03**

**4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Proposé par le conseiller Marie-Ève Caron,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 2 octobre 2024 pour un montant de 934 151.79\$.

AMAZON.CA	10 CLÉS USB DE 8 GO	37,93
AMAZON.CA	TAPE CHAUFFANT-JEUX-PARC	50,06
AMAZON.CA	FRAIS DE LIVRAISON	11,49
ASDR CANADA INC.	GÉOTUBE GT500 +TRANSPORT	3 997,76
BENEVA	ASSURANCES COLLECTIVES-OCT.	1 476,44
BMR AVANTIS SAINT-GERVAIS	PROTECTEUR ACAJOU POUR BOIS	121,83

CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	MESSAGERIE CELL. OCT. À DÉC.	579,47
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	AVANCE DE FONDS-SALAIRE D.G.	9 266,90
CORPORATION LOISIRS ET PARCS D'ARMAGH	BUDGET 2021-REMB. ÉLECTRICITÉ	1 500,00
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE SEPTEMBRE-20 PAGES	681,80
CRÉAPHISTE	JOURNAL D'OCTOBRE - 24 PAGES	840,47
DSL MULTI-SERVICES INC.	DÉBROUSSAILLAGE-FAUCHAGE	14 891,56
ÉCO VERDURE	AÉRATION TERRAIN BALLE SOCCER	283,19
ÉCO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE-SOCCER	315,40
ENERGÈRE INC.	LIBÉRATION RETENUE-5%-LUMIÈRES	2 996,69
ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC. (LES)	VERS. #2 - TRAVAUX 8E RANG	782 399,02
EUROFINS ENVIRONEX	CRÉDIT TRANSPORT EN TROP	- 40,24
EUROFINS ENVIRONEX	CRÉDIT 2 TRANSPORTS	- 80,48
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE-SEPT.	137,40
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSPORT+ANALYSES EAU USÉE	692,73
EUROFINS ENVIRONEX	SUIVI INTERNE-EAU USÉE	90,83
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE-THM-24-9	89,68
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE-SEPTEMBRE	399,54
EXCAVATION S. RODRIGUE INC.	TERRE TAMISÉE- CH. DES BOULEAU	1 088,42
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	VÉRIF.+RECHARGES EXTINCTEURS	680,37
GROUPE P.G.F. INC.	POIGNÉE-CAMION INCENDIE #501	260,42
GROUPE P.G.F. INC.	PIERRE NET+MG 112-BRIS AQUEDUC	917,57
HOTEL CHATEAU LAURIER QC	HÉBERGEMENT-CONGRÈS FQM	551,15
HOTEL CHATEAU LAURIER QC	DÉPLACEMENT CONGRÈS FQM	14,38
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE ÉPURATION-31 JRS	1 605,43
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. POSTE DE REFOUL.-62 JRS	641,93
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CASERNE- 59 JRS	443,23
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. RÉS. EAU POTABLE-59 JRS	37,86
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS-PANNEAU-59 JRS	32,43
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CHALOIS-59 JRS	340,45
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. USINE FILTRATION-63 JRS	3 693,62
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE NORD- 62 JRS	24,75
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. ENTRÉE SUD- 62 JRS	24,75
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUE-31 JRS	578,52
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. FEU CLIGNOTANT- 62 JRS	29,70
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. BUREAU-BIBLIO-GARAGE	461,99
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
JACQUES THIBAUT (PIERREVILLE)	VÉRIF. CAMIONS INCENDIE+POMPE	1 046,27
LEMIEUX NOLET, COMPTABLES AGRÉÉS	HON. PROF. AUDIT SHQ-2022-2023	1 011,78
LEMIEUX NOLET, COMPTABLES AGRÉÉS	MISSION DE PROCÉDÉS CONVENUS	816,32
LEMIEUX NOLET, COMPTABLES AGRÉÉS	HON. PROF. E/F AU 31-12-2023	11 871,17
M.R.C. DE BELLECHASSE	AJUSTEMENT CONTENEUR	92,84
M.R.C. DE BELLECHASSE	SUMI	297,42
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	BOIS-PEINTURE-BÉTON	547,98
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	BOIS ESTRADES-ÉCROU SIGNALISA.	46,03
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.	CALFEUTRANT-AMPOULE-SEMENCE	378,48
MÉCANARC INC.	CRÉDIT MAIN D'OEUVRE	- 51,74
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	RÉPARER PONCEAU-7E RANG	342,06
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	ARRACHER ASPHALTE-EXCAVER	732,97
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	EXCAVER-ÉTENDRE MATÉRIEL	903,99
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	EXCAVER BORDURES+ACCOTEMENT	293,19
MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)	RÉPARER TÊTE PUISARD-ÉCOCENTRE	366,49
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISES PROVINCIALES-SEPT.	9 275,33
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	VERSEMENT #2 SURETÉ DU QUÉBEC	59 917,00
NOVACO	PRODUITS NETT.-GARAGE-BUR-LOIS	284,90
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CASERNE INCENDIE	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉLÉPHONE IP- USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET-POSTE DE REFOULEMENT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE D'ÉPURATION	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS	45,94
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	PIÈCES-SCIE À BÉTON-SCIE MÉCA.	363,05
P.A. MORIN IMPRESSION DESIGN	PANNEAU - SENTIER HÉBERTISME	224,04
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-INCENDIE-AQU-EG	547,22
PAQUET & FILS LTÉE	HUILE CASERNE-19.6 L. À 1.089	24,55
PAQUETTE MICHAËL	DÉPLACEMENTS-SEPTEMBRE	21,42
PETITE CAISSE/MUNICIPALITÉ D'ARMAGH	ARTICLES BUREAU+PIÈCES GARAGE	66,89
PUROLATOR INC.	TRANSPORT PLAQUE SIGNALISA.	5,57
R.É.P LÉVIS	RÉPARER FEU CLIGNOTANT	263,75
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES SEPTEMBRE	3 314,84
RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	ENTRAIDE INCENDIE DU 3-08-2024	528,57
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE - SEPTEMBRE	3 422,41
SERVICES PIERRE GOULET INC. (LES)	RECHERCHE FUIITE-CHEM. BOULEAU	689,85
SIGNALISATION LÉVIS INC.	PANNEAU EAU POTABLE	22,94
SM-EAU-EXPERT INC.	VALIDAT. 2 DÉBIMÈTRES-BRIS AQU	1 870,64
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	ENVOI POSTAL JOURNAL OCTOBRE	138,83
SOLUTIONS IT CLOUD	LICENCES COURRIELS	40,36
TELUS - KOODO MOBILE	MINUTES CELLULAIRE-VOIRIE	17,25
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	TÉL.+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	565,63
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT SERVICE PHOTOC. D.G.	30,20
TRANSPORT DOYEN LTÉE	TRANSPORT TERRE-BRIS AQUEDUC	472,55
VIDÉOTRON LTÉE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	128,58

Adopté unanimement par les conseillers.

**5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL TENU LE 4 SEPTEMBRE 2024**

**6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL**

**7 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 5 MINUTES)**

**8 - ADMINISTRATION**

**8.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 18 septembre 2024 est déposé à tous les élus municipaux.

**2024-10-04**

**8.2 - Embauche d'une adjointe administrative - Profil comptabilité**

**ATTENDU QUE** la Municipalité était à la recherche d'une personne pour combler le poste d'adjointe administrative-profil comptabilité pour assurer la relève;

**ATTENDU QUE** la candidate a été rencontré en entrevue par le Comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par la conseillère Mélanie Bolduc,

1<sup>0</sup> Que suite à la recommandation du Comité de sélection formé de Mesdames Suzie Bernier, mairesse, Sylvie Vachon, directrice générale et Anne Mathieu, directrice générale adjointe, ce Conseil procède à l'embauche de Mme Fadia Bayrakdar à titre d'adjointe administrative - profil comptabilité compte tenu que ses compétences répondent au profil recherché.

2<sup>0</sup> Que les conditions de travail soient celles discutées lors de l'entrevue, incluant une période probatoire de trois mois.

3<sup>0</sup> Que Mesdames Suzie Bernier, mairesse et Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Armagh le contrat d'embauche avec Madame Bayrakdar.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-10-05**

**8.3 - Révision des conditions de travail des employés municipaux**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Armagh souhaite maintenir des conditions de travail justes et équitables pour l'ensemble de ses employés municipaux;

**ATTENDU QUE** les conditions de travail actuelles nécessitent une révision afin de s'assurer qu'elles respectent les normes en vigueur et répondent aux besoins des employés et de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite favoriser un environnement de travail sain et attractif, tout en tenant compte de ses obligations financières et légales;

**ATTENDU QUE** tous les employés municipaux ont été consultés

individuellement;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

1. Que la Municipalité d'Armagh procède à une révision complète des conditions de travail de l'ensemble de ses employés municipaux.
2. Que cette révision soit effectuée en collaboration avec le service des ressources humaines de la Municipalité.
3. Que révision tienne compte des comparatifs avec d'autres municipalités de taille similaire, des besoins des employés, ainsi que des capacités budgétaires de la Municipalité.
4. Que les conditions de travail révisées prennent effet rétroactivement au 1er janvier 2024.
5. Que les coûts supplémentaires soient pris à même le surplus accumulé.
6. Que Mesdames Suzie Bernier, mairesse et Sylvie Vachon, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité d'Armagh les contrats révisés des employés.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **9 - SÉCURITÉ INCENDIE**

**2024-10-06**

### **9.1 - Renouvellement de l'entente de services avec la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour l'application SURVI-Mobile**

**ATTENDU QUE** l'entente des services avec la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour l'application SURVI-Mobile arrive à échéance;

**ATTENDU QUE** les modalités de l'entente concernent l'équipement et la prestation de services permettant à CAUCA d'offrir l'application SURVI-Mobile au service incendie;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil autorise Mme Sylvie Vachon, directrice générale greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité d'Armagh l'entente des services avec la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) selon les modalités décrites dans l'entente.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **10 - VOIRIE**

**2024-10-07**

### **10.1 - Réfection du 8ème Rang sur +/- 325 mètres et de 7 ponceaux -**

### **Décompte progressif no 3**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection d'une partie du 8<sup>ème</sup> Rang et de 7 ponceaux ont débuté le 10 juin dernier et sont presque terminés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande de paiement no 3 par Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc.;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de M. Samuel De Chantal Dumont du service infrastructures de la MRC de Bellechasse, verse un montant de 146 818.14\$ incluant les taxes à Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. en lien avec le paiement du décompte no 3 pour les travaux de réfection du 8<sup>ème</sup> Rang sur +/- 350 mètres et de 7 ponceaux. (N/Réf. : 037-ING-1803).

Ce montant est financé en partie par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)  
- Volet redressement.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### **11 - PAUSE DE 5 MINUTES**

#### **12 - AQUEDUC/ÉGOUT**

**2024-10-08**

##### **12.1 - Mandat pour services professionnels d'ingénierie - Ajout d'un débitmètre au réservoir d'eau potable**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a besoin d'une offre de services en ingénierie pour l'ajout d'un débitmètre au réservoir d'eau potable et travaux connexes;

**ATTENDU QUE** la Firme EMS Infrastructure inc. a déposé une offre de services professionnels en ingénierie couvrant l'analyse des intrants, la mise en plan des modifications proposées, une demande de prix auprès de soumissionnaires, un approbation des documents et fiches techniques, la coordination avec les fournisseurs et l'inspection des travaux au réservoir d'eau potable de la Municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Christian Therrien,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

1<sup>0</sup> Que la municipalité d'Armagh accepte l'offre de services professionnels de la Firme EMS Infrastructure inc. au prix budgétaire de 4 650\$ taxes en sus pour l'ajout d'un débitmètre au réservoir d'eau potable et travaux connexes.

2<sup>0</sup> Que ce montant soit prévu dans les travaux de priorité 1 de la TECQ 2019-2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-10-09**

##### **12.2 - Soumissions reçues pour de la bordure de béton - Travaux sur le chemin des Bouleaux**

**ATTENDU QUE** le directeur des travaux publics a procédé à une demande de prix pour environ 230 mètres linéaires de bordure de béton pour des travaux dans le chemin des Bouleaux;

**ATTENDU QUE** deux (2) fournisseurs ont déposé un prix excluant les taxes;

**ATTENDU** le résultat des soumissions:

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix</b>
Laval Construction inc.	27 140 \$
Jean Leclerc Excavation inc.	21 850 \$
BMQ	Pas déposé de soumission

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

1. Que ce Conseil octroie le contrat à Jean Leclerc Excavation inc. pour la fourniture d'environ 230 mètres linéaires de bordure de béton pour un montant de 21 850\$ avant taxes.
2. Que ce budget soit prévu dans les travaux de priorité 1 de la TECQ 2019-2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**2024-10-10**

#### **13.1 - Nomination de Passeport animal inc. concernant les dispositions sur les chiens du Règlement 152-2015 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés**

**ATTENDU QUE** le 3 mars 2020 est entré en vigueur à l'échelle provinciale le Règlement d'application de la Loi à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens visant à établir une procédure pour la gestion des chiens et la déclaration des chiens dangereux dans les municipalités;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un Règlement 152-2015 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RSPPPP) et que ce règlement contient des dispositions relativement à la gestion et à la déclaration des chiens;

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2020-07-19 délègue à l'entreprise Escouade Canine MRC 2017 la compétence d'appliquer les dispositions relatives aux chiens du RSPPPP;

**ATTENDU QU'**en 2024, l'entreprise Escouade Canine MRC 2017 a cessé d'appliquer ces dispositions pour le compte de la Municipalité;

**ATTENDU QU'**en attente de la signature d'une nouvelle entente de délégation d'application de ces dispositions, la Municipalité désire déléguer les compétences en la matière à Passeport animal inc.;

**ATTENDU QUE** Passeport animal inc. accepte d'offrir un contrat de service à la Municipalité;

**ATTENDU QU'**un amendement doit être apporté au RSPPPP de manière à modifier la nomination des officiers chargés de l'application des articles 9.1.1 à

9.2.5, ainsi que l'article 9.3.2;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie-Ève Caron,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

Que le Conseil accepte que Passeport animal inc. soit habilité à appliquer le Règlement d'application de la Loi à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement sur les chiens dangereux;

Que Passeport animal inc. soit mandater à appliquer les articles 9.1.1 à 9.2.5, ainsi que l'article 9.3.2 du Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RSPPPP).

Adopté unanimement par les conseillers.

**14 - LOISIRS ET CULTURE**

**2024-10-11**

**14.1 - Motion de félicitations à l'équipe de "À toi les oreilles"**

**ATTENDU QUE** l'équipe du film "À toi les oreilles" a remporté le Grand prix du meilleur court métrage au Festival de cinéma de la ville de Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Armagh est reconnaissante de la grande visibilité que suscite les représentations publiques de M. Alexandre Isabelle et son équipe sur les divers médias;

**ATTENDU QUE** ses divers tournages dans la Municipalité d'Armagh génèrent une promotion inestimable de notre région;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Que les membres du Conseil municipal en son nom et au nom de tous les Armageois et Armageoises tiennent à féliciter l'équipe du film "À toi les oreilles" pour avoir remporté le Grand prix du court métrage au Festival de cinéma de la ville de Québec.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-10-12**

**14.2 - Appel d'offres en cours - Disposition de biens - Artéfacts reliés à la pratique de l'acériculture**

**ATTENDU QU'**en juin 2019, la Municipalité a acquis 119 artéfacts principalement reliés à la pratique de l'acériculture pour un montant de 15 500\$ auprès de M. Réjean Bilodeau;

**ATTENDU QU'**un Centre d'interprétation de l'acériculture de Bellechasse devait être implanté dans le projet de transformation de l'église d'Armagh;

**ATTENDU QU'**il n'y aura pas de suite à ce projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil procède à un appel d'offres pour la disposition de l'ensemble des artefacts reliés à la pratique de l'acériculture qui seront vendus au plus offrant. La Municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre reçue.

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-10-13**

**14.3 - Motion de félicitations - Organismes Championnat Canadien U17**

**ATTENDU QU'**un Championnat canadien de balle rapide U17 s'est tenu dans les Municipalités de Saint-Gervais et Honfleur au cours du mois d'août dernier;

**ATTENDU QU'**Équipe Québec U17 a remporté la finale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par le conseiller Nicolas Guillemette,

QU'une motion de félicitations soit adressée aux organisateurs du Championnat canadien de balle rapide U17 masculin des moins de 17 ans tenu dans les municipalités de Saint-Gervais et Honfleur du 6 au 11 août 2024;

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-10-14**

**14.4 - Loisirs et Sports d'Armagh - Demande de prolongation du délai de remboursement de l'avance de fonds**

**ATTENDU QUE** Loisirs & Sports d'Armagh ont tenu leur première édition de la reprise du Festival d'Armagh les 21, 22 et 23 juin 2024;

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Armagh a fait un avance de fonds supplémentaire au montant de 5 000,00\$ en plus du budget accordé de 9 000,00\$ afin d'aider le Comité à la réalisation de celui-ci;

**ATTENDU QUE** Loisirs & Sports d'Armagh avait pris l'engagement de rembourser la Municipalité d'Armagh à la fin du Festival;

**ATTENDU QU'**à ce jour, il n'y a qu'une somme de 500\$ qui a été remboursée laissant un solde de 4 500,00 \$;

**ATTENDU QUE** le solde du compte de Loisirs & Sports d'Armagh est, en date de la présente, au montant de 3 768,13 \$;

**ATTENDU QUE** Loisirs & Sports d'Armagh ont deux activités de financement prévus d'ici le 31 décembre 2024, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2024 et, la seconde, le 14 décembre 2024;

**ATTENDU QUE** Loisirs & Sports d'Armagh met tout en œuvre pour respecter son engagement envers la Municipalité d'Armagh ;

**ATTENDU QUE** Loisirs & Sports d'Armagh demande à la Municipalité d'Armagh de prolonger le délai accordé pour le remboursement du solde de l'avance de fond de 4 500.00\$ au 31 décembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Nicolas Guillemette,  
Appuyé par la conseillère Marie-Ève Caron,

Que ce Conseil accepte de prolonger le délai accordé pour le remboursement du

solde de l'avance de fonds de 4 500.00\$ au 31 décembre 2024;

Adopté unanimement par les conseillers.

**2024-10-15**

**14.5 - Participation financière - Fondation Hôtel Dieu de Lévis - Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est sollicitée financièrement pour le maintien des services à la Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse;

**ATTENDU QU'**en vertu de son statut de coopérative la municipalité ne peut verser directement à la Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse une aide financière;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales une municipalité peut accorder une aide financière à une fondation qui œuvre dans le bien-être de la population;

**ATTENDU QUE** la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis à un fonds dédié spécialement à la Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,  
Appuyé par le conseiller Christian Therrien,

Que ce Conseil participe financièrement pour la somme de 1 000\$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis dans le fonds dédié spécialement à la Coopérative de Santé des Monts de Bellechasse pour l'année 2024.

Adopté unanimement par les conseillers.

**15 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES**

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)**

**2024-10-16**

**17 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Mélanie Bolduc,  
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

Qu'à 20 : 08, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, soussignée, Suzie Bernier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Suzie Bernier, mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvie Vachon, directrice générale  
et greffière-trésorière